



SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 23

Pouvoirs : 5

Date de convocation :

24/10/2023

Date d'affichage :

03/11/2023

Votants :	28	Pour :	28	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés ayant donné pouvoir : CALLAND Jacques (représenté par BUCHOT Jean-Yves) ; CASSABOIS Yannick (représenté par BELPERRON Pierre-Rémy) ; GRAS Françoise (représentée par GROSDIDIER Jean-Charles) ; MOREL-BAILLY Hélène (représentée par PROST Philippe) ; PIETRIGA Guy (représenté par LONG Grégoire) ;

Excusée : GAUTHIER PACOUD Sandrine ;

Objet : MARCHES PUBLICS – Accueil Collectif de Mineurs Moirans – Approbation du marché de travaux du lot n°8

Rapporteur : Jean-Yves BUCHOT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Terre d'Émeraude Communauté s'est engagée à construire un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), « Tom Pouce », à destination des enfants du pôle de Moirans

Lors de sa séance du 06 juin 2023, le Bureau avait approuvé les marchés de travaux, à l'exception du lot n°8 – Serrurerie, pour lequel aucune offre n'avait été reçue.

Pour ce lot, une nouvelle consultation a été engagée, selon la procédure adaptée. La publicité a été effectuée le 18 Août 2023 dans le journal « le Progrès ».

Une seule offre a été reçue, de la part de la société CANIER, de BELLIGNAT (01)

Après négociation, le prix proposé a été ramené à 113 877,50 €, conforme à l'estimation du maître d'œuvre pour ce lot.

Dans sa séance du 12 Octobre 2023, la commission d'ouverture des plis, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse du maître d'œuvre, propose de retenir cette offre.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le marché de travaux à signer avec l'entreprise CANIER relatif au lot n°8 des travaux de construction de l'ACM de Moirans pour un montant de 113 877,50 €.

D'AUTORISER le Président à signer ce marché et tous documents utiles à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

